

Il y a eu, ces dernières années, diminution du nombre d'enfants vivant dans des familles de «travailleurs pauvres»<sup>(17)</sup>, de 42,7 p. 100 en 1979 à 37,4 p. 100 en 1986 (base de 1978). Cependant, on a constaté une augmentation du nombre de ceux qui vivent dans des familles dont les adultes ne travaillent pas et qu'on désigne par l'expression «autres familles pauvres». En 1979, 57,3 p. 100 des enfants pauvres vivaient dans ces «autres familles pauvres», et leur pourcentage était passé à 62,6 p. 100 en 1986 (base de 1978).

Selon les *Données de base sur la pauvreté*, 86 p. 100 des enfants de ces familles pauvres appartaient à des familles monoparentales ayant une femme à leur tête. La plupart d'entre elles touchaient une aide sociale au titre du Régime d'assistance du Canada (RAC). Santé et Bien-être social Canada estime, sur la base des données communiquées par les provinces pour le mois de mars 1989, qu'environ 680 000 enfants font partie de familles aidées socialement. Une étude ontarienne sur l'enfance indique que, dans cette province du moins, les enfants des familles recevant l'aide sociale du RAC sont nettement plus susceptibles de connaître des conditions de vie préjudiciables à leur développement et à leur bien-être que les enfants de familles laborieuses pauvres.<sup>(18)</sup>

Dans quelles conditions matérielles vivent les enfants pauvres? Sans vouloir nier les différences indubitables qui peuvent exister entre familles démunies au Canada, on est frappé de voir à quel point les conditions de pauvreté des enfants se ressemblent. Les enfants nécessiteux sont plus susceptibles de vivre dans des logements vétustes ou d'éprouver ce que l'on qualifie souvent de «besoin impérieux de logement». La Société canadienne d'hypothèques et de logement signale que, sur les trois millions de ménages canadiens comptant des enfants de moins de 16 ans, près de 11 p. 100 vivent dans de telles conditions.<sup>(19)</sup>

Que signifie, concrètement, un «besoin impérieux de logement»? Il s'agit de ménages qui doivent consacrer une partie excessive de leur revenu au logement. On a cité au Comité de nombreux cas de ménages dont 50 p. 100, ou même 70 p. 100, du revenu est accaparé par le logement. Ce problème est crucial dans de grandes agglomérations comme Toronto, Vancouver, Edmonton et Calgary. Quand la famille a la chance de ne déboursier qu'entre 30 et 35 p. 100 de son revenu pour le logement, celui-ci laisse souvent à désirer. Les inconvénients peuvent être de divers ordres: piètre chauffage, manque d'eau chaude, mauvaise ventilation, insécurité, et notamment manque d'espace de jeu pour les enfants.

Le «besoin impérieux de logement» peut également signifier que la famille vit dans un complexe de logements subventionnés, avec tous les problèmes de délinquance et de vandalisme que l'on y rencontre et qui créent un milieu dans lequel les enfants pauvres sont plus exposés aux difficultés de santé, de développement et autres.

<sup>(17)</sup> On considère comme «travailleurs pauvres», au sein d'un ménage, la ou les personnes qui ont accumulé au moins 49 semaines de travail rémunéré à plein temps, au cours de l'année, et qui ont moins de 65 ans. Dans les foyers qui ne comprennent qu'un seul travailleur salarié, la règle veut que cette personne soit sur le marché du travail durant toute l'année. Là où se trouvent deux adultes salariés, il suffit d'une accumulation de temps de travail équivalant à 49 semaines. Cette définition exclut tout revenu gagné par des enfants à charge.

<sup>(18)</sup> Dan Offord *et al.*, *Ontario Child Health Study*, réalisée par McMaster University et Chedoke McMaster Hospital, en collaboration avec Statistique Canada, Hamilton, Ontario, 1985.

<sup>(19)</sup> Société canadienne d'hypothèques et de logement, Division de la recherche, *An Assessment of the Number of Children Living in Housing in Core Housing Need 1988*, mars 1989.